

LES INDULGENCES

INTRODUCTION

L'indulgence est ainsi définie dans le *Code de Droit canonique* (can. 992) et dans le *Catéchisme de l'Église catholique* (n. 1471) :

L'indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Église, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints.

L'indulgence est partielle ou plénière selon qu'elle libère en partie ou totalement de la peine temporelle due pour les péchés. Tout fidèle peut gagner des indulgences partielles ou plénières pour lui-même, ou les appliquer aux défunts ; elles ne sont pas applicables à d'autres personnes.

L'acquisition des indulgences exige des *conditions* déterminées et l'accomplissement d'*œuvres* déterminées. Pour obtenir les indulgences, tant plénières que partielles, il faut être baptisé, non excommunié et en état de grâce.

L'indulgence plénière peut être obtenue seulement *une fois par jour*, sauf *in articulo mortis* où il est possible d'en acquérir une seconde. Mais pour l'obtenir, outre l'état de grâce, il est nécessaire que le fidèle :

- possède la disposition intérieure, *du détachement complet du péché, même seulement véniel* ;
- se confesse sacramentellement de ses péchés ;
- reçoive la Sainte Eucharistie ;
- prie selon les intentions du Souverain Pontife.

Il est bon, mais pas nécessaire, que la Confession sacramentelle, et en particulier la sainte communion et la prière pour les intentions du Pape soient effectuées le jour même où l'on accomplit l'œuvre indulgenciée ; mais il est suffisant, que ces saints rites et prières soient accomplis quelques jours (environ 20) avant ou après l'acte indulgencié. La prière selon l'intention du Pape est laissée au choix du fidèle, mais on suggère un *Notre Père* et un *Ave Maria*. Pour diverses indulgences plénières il est suffisant d'effectuer une Confession sacramentelle, mais il est requis une sainte communion distincte et une prière distincte selon l'intention du Pape pour chaque indulgence plénière.

L'indulgence partielle peut être acquise plusieurs fois par jour aux mêmes conditions que pour l'indulgence plénière.

QUATRE CONCESSIONS GÉNÉRALES

1^{ère} concession

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui, accomplissant ses devoirs et supportant les adversités de la vie, élève son âme vers Dieu avec une humble confiance, en ajoutant, ne serait-ce que mentalement, une pieuse invocation.

Si quelqu'un était assez appliqué et fervent pour multiplier ces actes dans la journée, il mériterait justement, en plus d'une augmentation de grâce, une plus large remise de peine et, à la mesure de sa charité, il pourrait aussi plus largement venir au secours des âmes du purgatoire.

2° concession

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui, en esprit de foi et avec un cœur miséricordieux, s'emploie, par sa personne ou par ses biens, au service de ses frères dans le besoin.

3° concession

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui, en esprit de pénitence, s'abstient spontanément de quelque chose de licite qui lui est agréable.

4° concession

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui, de façon spontanée, rend ouvertement un témoignage de foi devant les autres en des circonstances particulières de la vie quotidienne.

AUTRES CONCESSIONS

Acte de consécration des familles

Une indulgence **plénière** est accordée aux membres d'une famille le jour où l'on accomplit pour la première fois le rite de sa consécration au Sacré Cœur de Jésus ou à la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, si possible avec un prêtre ou un diacre, en récitant pieusement une prière légitimement approuvée devant l'image du Sacré Cœur ou de la Sainte Famille ; le jour anniversaire l'indulgence est partielle.

Bénédictio papale

Une indulgence **plénière** est accordée au fidèle qui reçoit avec dévotion la Bénédiction donnée par le Souverain Pontife *Urbi et Orbi* ; ceci vaut même si, pour un motif raisonnable, il ne peut être présent physiquement aux rites sacrés, pourvu qu'au moment de leur célébration il ait suivi avec l'esprit recueilli ces mêmes rites, retransmis par la télévision ou la radio.

Journées mondiales consacrées à la célébration d'une intention religieuse

Une indulgence **plénière** est accordée au fidèle qui, lors d'une journée mondiale destinée à obtenir une finalité religieuse (par exemple pour promouvoir les vocations sacerdotales et religieuses, pour consacrer un soin pastoral particulier aux malades et aux infirmes, pour renforcer les jeunes dans la profession de la foi et les aider à mener une vie sainte, etc.) aura participé pieusement à cette célébration ; celui qui prie pour de telles intentions obtient une indulgence partielle.

Doctrines chrétiennes

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui concourt à transmettre ou à apprendre la doctrine chrétienne.

Adoration et procession eucharistiques

Une indulgence **plénière** est accordée au fidèle qui :

1° visite le Saint-Sacrement pour l'adorer pendant au moins une demi-heure ;

2° le Jeudi Saint, au cours de la déposition solennelle du Saint Sacrement à l'issue de la Messe *in Cena Domini*, récite pieusement les strophes du *Tantum ergo* ;

3° participe pieusement à la procession eucharistique solennelle qui revêt la plus haute importance lors de la solennité du corps et du sang du Christ, qu'elle se déroule à l'intérieur d'un édifice sacré ou à l'extérieur ;

4° participe religieusement au rite eucharistique solennel qui clôt habituellement un congrès eucharistique.

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui :

1° visite le Saint-Sacrement pour l'adorer ;

2° adresse à Jésus dans le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie une prière légitimement approuvée (par ex. l'hymne *Adoro te devote*, la prière *O sacrum convivium*, ou les strophes du *Tantum ergo*).

Communion eucharistique et spirituelle

Une indulgence plénière est accordée au fidèle qui :

1° s'approche pour la première fois de la Sainte Table ou qui assiste pieusement à la première Communion d'autres personnes ;

2° pendant le temps du Carême, récite pieusement un vendredi, après la communion, la prière *Me voici, ô bon et très doux Jésus*, devant la représentation de Jésus Christ crucifié ;

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui fait, avec une formule pieuse légitimement approuvée :

1° un acte de communion spirituelle ;

2° action de grâce après la communion (par ex., *Âme du Christ* ; *Me voici, ô bon et très doux Jésus*).

Examen de conscience et acte de contrition

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui, spécialement pour se préparer à la confession sacramentelle :

1° examine sa conscience avec le propos de se corriger ;

2° récite pieusement un acte de contrition, selon une quelconque formule légitime (par ex., *Je confesse à Dieu* ; Ps. *De profundis* ; Ps. *Miserere* ; Ps. graduels ; Ps. Pénitentiels).

Exercices spirituels et récollection mensuelle

§ 1. Une indulgence plénière est accordée au fidèle qui pendant au moins trois jours entiers se consacre aux exercices spirituels.

§ 2. Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui participe à une récollection mensuelle.

Semaine pour l'unité des chrétiens

§ 1. Une indulgence plénière est concédée au fidèle qui participe à quelque cérémonie lors de la semaine pour l'unité des chrétiens et qui assiste à la conclusion de cette semaine.

§ 2. Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui récite dévotement une prière légitimement approuvée pour l'unité des chrétiens (par ex., *Dieu tout-puissant et miséricordieux*).

À l'article de la mort

§ 1. Le prêtre qui administre les sacrements au fidèle en danger de mort n'omettra pas de lui donner la bénédiction apostolique avec l'indulgence plénière.

§ 2. Si le prêtre ne peut être présent, Notre Sainte Mère l'Église concède avec bonté à ce fidèle l'indulgence plénière à l'article de la mort, pourvu qu'il soit bien disposé et qu'il ait récité habituellement quelques prières durant sa vie ; dans ce cas l'Église supplée aux trois conditions habituelles requises pour l'indulgence plénière.

§ 3. Pour acquérir cette indulgence plénière, il est recommandé d'utiliser un crucifix ou une croix.

§ 4. Le fidèle peut gagner cette indulgence plénière *in articulo mortis* même si, ce jour-là, il a déjà gagné une autre indulgence plénière.

§ 5. Dans l'enseignement catéchétique, il faut informer les fidèles fréquemment et opportunément de cette salutaire disposition de l'Église.

En mémoire de la Passion et de la mort du Seigneur

Une indulgence **plénière** est accordée au fidèle qui :

1° le Vendredi Saint, participe pieusement à l'adoration de la Croix au cours de l'office liturgique solennel ;

2° qui accomplit le pieux exercice du chemin de la croix, ou bien s'unit pieusement à celui célébré par le Souverain Pontife et retransmis par la télévision ou la radio.

Pour obtenir l'indulgence **plénière**, on établit ce qui suit :

1) Ce pieux exercice doit se faire devant les stations du Chemin de Croix légitimement érigées.

2) Pour ériger un Chemin de Croix il faut quatorze croix, auxquelles on a pour l'utilité des fidèles l'habitude d'ajouter autant de tableaux ou d'images représentant les stations de Jérusalem.

3) Selon l'usage le plus commun, l'exercice consiste en quatorze lectures pieuses, auxquelles on rajoute quelques prières vocales. Cependant, pour l'accomplissement du pieux exercice, il suffit de méditer dévotement la Passion et la Mort du Seigneur, sans qu'il soit nécessaire de considérer chacun des mystères des stations.

4) On doit se déplacer d'une station à l'autre. Si le pieux exercice se fait publiquement et que le mouvement de toutes les personnes présentes ne puisse avoir lieu sans inconvénient, il suffit que se rende à chacune des stations au moins celui qui dirige l'exercice.

5) Ceux qui ont un empêchement légitime pourront gagner la même indulgence, en consacrant au moins un certain temps, par exemple un quart d'heure, à la lecture pieuse et à la méditation de la Passion et de la Mort de notre Seigneur Jésus-Christ.

Usage des objets de piété

§ 1. Une indulgence **plénière** est accordée au fidèle qui, en la solennité des saints Apôtres Pierre et Paul, utilise en esprit de dévotion un objet de piété (crucifix, croix, chapelet, scapulaire, médaille), béni par le Souverain Pontife ou par tout autre évêque, en y ajoutant cependant une formule légitime de profession de foi.

§ 2. Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui se sert en esprit de dévotion d'un tel objet de piété dûment béni par un prêtre ou un diacre.

Oraison mentale

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui pratique pieusement l'oraison mentale pour son édification personnelle.

Assistance à la prédication sacrée

§ 1. Une indulgence plénière est accordée au fidèle qui après avoir écouté quelques prédications, à l'occasion des Missions sacrées, assiste en outre à leur clôture solennelle.

§ 2. Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui assiste avec attention et dévotion à une autre forme de prédication de la parole de Dieu.

Prières à la Bienheureuse Vierge Marie

§ 1. Une indulgence plénière est accordée au fidèle qui :

1° récite pieusement le Rosaire marial dans une église ou un oratoire, ou en famille, dans une communauté religieuse, au sein d'une association de fidèles et en général lorsque plusieurs se retrouvent pour une fin honnête ;

2° s'unit pieusement à la récitation de cette prière par le Souverain Pontife, retransmise par la télévision ou la radio.

Dans les autres cas, l'indulgence est partielle.

En ce qui concerne l'indulgence plénière liée à la récitation du Rosaire marial, on établit ceci :

a) Il suffit d'en réciter seulement le tiers ; mais les cinq dizaines doivent être récitées sans interruption ;

b) À la prière vocale doit s'ajouter la pieuse méditation des mystères ;

c) Dans la récitation publique, les mystères doivent être énoncés selon la coutume locale approuvée ; dans la récitation privée, il suffit que le fidèle joigne à la prière vocale la méditation des mystères.

§ 2. Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui :

1° récite pieusement le cantique du Magnificat ;

2° récite pieusement en début de matinée, ou vers midi, ou le soir, la prière *Angelus Domini* avec les versets et l'oraison, ou qui récite pendant le temps pascal l'antienne *Regina caeli*, avec l'oraison habituelle.

3° adresse pieusement à la Très Sainte Vierge Marie quel-que prière approuvée (par ex. *Maria, Mater gratiae* ; *Souvenez-vous* ; *Salve Regina* ; *Sainte Marie, secourez les malheureux* ; *Sub tuum praesidium*).

Prières à l'ange gardien

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui invoque pieusement son ange gardien avec une prière légitimement approuvée (par ex., *Ange de Dieu*).

Prières en l'honneur de Saint Joseph

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui invoque pieusement Saint Joseph, Époux de la Bienheureuse Vierge Marie, par une prière légitimement approuvée.

Prières en l'honneur des Saints Apôtres Pierre et Paul

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui récite pieusement la prière *Saints Apôtres Pierre et Paul*.

Prières en l'honneur des autres Saints et Bienheureux

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui, le jour fixé au calendrier de la mémoire liturgique d'un saint, récite en son honneur l'oraison du Missel ou une prière légitimement approuvée.

Neuvaines, litanies et petits Offices

L'indulgence partielle est accordée au fidèle qui :

1° participe avec dévotion à une neuvaine publique (par ex., avant la solennité de la Nativité du Seigneur, ou de la Pentecôte, ou de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie) ;

2° récite pieusement des Litanies approuvées (par ex., du Très Saint Nom de Jésus, du Sacré-Cœur, du Précieux Sang de notre Seigneur Jésus Christ, de la Sainte Vierge, de Saint Joseph, des Saints) ;

3° récite pieusement un petit office légitimement approuvé (par ex., de la Passion de Notre Seigneur Jésus Christ, du Sacré-Cœur, de la Sainte Vierge, de l'Immaculée Conception, de Saint Joseph).

Prières pour les pasteurs

Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui en esprit de dévotion filiale, récite pieusement une prière légitimement approuvée pour le Souverain Pontife (par ex., *Oremus pro Pontifice*)

Prières de supplication et d'action de grâces

§ 1. Une indulgence plénière est accordée au fidèle qui participe dévotement, dans une église ou un oratoire, au chant ou à la récitation solennelle de :

1° l'hymne *Veni Creator* ("Viens Esprit Saint"), le premier de l'an pour implorer l'aide divine pour tout le cours de l'année, ou encore en la solennité de la Pentecôte ;

2° l'hymne *Te Deum* ("À toi Dieu"), le dernier jour de l'année, en action de grâces à Dieu pour tous les bienfaits reçus tout au long de l'année.

§ 2. Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui :

1° au début et à la fin de la journée,

2° en commençant et en accomplissant son travail,

3° avant et après le repas,

fera dévotement une prière de supplication et d'action de grâces approuvée légitimement (par ex. *Actiones nostras* ; *Adsumus* ; *Agimus tibi gratias* ; Bénis-nous Seigneur ; Dieu qui nous as fait parvenir ; Écoute-nous ; *Te Deum* ; *Veni, Creator* ; *Veni, Sancte Spiritus* ; *Visita, quaesumus, Domine*).

Première Messe des prêtres et célébrations jubilaires des Ordinations

§ 1. Une indulgence plénière est accordée :

1° au prêtre qui célèbre sa première Messe en présence de peuple au jour fixé ;

2° aux fidèles qui assistent avec dévotion à cette Messe.

Profession de foi et actes des vertus théologiques

§ 1. Une indulgence plénière est accordée au fidèle qui, dans la célébration de la Vigile pascale ou le jour anniversaire de son baptême, renouvelle les promesses du baptême selon une formule légitimement approuvée.

§ 2. Une indulgence partielle est accordée au fidèle qui :

1° renouvelle les promesses du baptême par une formule quelconque ;

2° fait dévotement le signe de la croix, en disant selon l'usage : Au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen ;

3° récite pieusement le symbole des Apôtres ou le symbole de Nicée-Constantinople ;

4° récite pieusement, selon une quelconque formule légitime, les actes de Foi, d'Espérance et de Charité.

Pour les fidèles défunts

§ 1. Une indulgence **plénière**, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée au fidèle qui :

1° visite dévotement le cimetière et prie pour les défunts, ne serait-ce que mentalement, entre le 1^{er} et le 8 novembre.

2° le jour où est célébrée la commémoration de tous les fidèles défunts (ou bien, avec le consentement de l'Ordinaire, le dimanche précédent ou suivant, ou le jour de la solennité de la Toussaint), visite pieusement une église ou un oratoire et y récite le Pater et le Credo.

§ 2. Une indulgence partielle applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée au fidèle qui :

1° visite dévotement un cimetière et prie pour les défunts, ne serait-ce que mentalement ;

2° récite dévotement les Laudes ou les Vêpres de l'Office des défunts, ou l'invocation *Requiem aeternam*.

Lecture de l'Écriture Sainte

§ 1. Une indulgence **plénière** est accordée au fidèle qui lit la Sainte Écriture, dans une version approuvée par l'autorité compétente, avec la vénération due à la parole divine et par manière de lecture spirituelle, pendant au moins une demi-heure. Si le temps est plus court l'indulgence est partielle.

§ 2. Si pour un motif raisonnable quelqu'un ne peut lire, une indulgence **plénière** ou partielle lui est concédée comme ci-dessus s'il écoute le texte de l'Écriture lu par un autre, ou au moyen d'instruments vidéo ou audio.

Visites de lieux sacrés

§ 1. Une indulgence **plénière** est accordée au fidèle qui visite en y récitant pieusement le *Pater* et le *Credo* :

1° l'une des quatre basiliques patriarcales de Rome, soit en s'y rendant avec d'autres pèlerins, soit au moins en exprimant durant la visite son attachement de soumission filiale envers le Pontife Romain ;

2° une basilique mineure

a) en la solennité des Saints Apôtres Pierre et Paul,

b) le jour de la solennité du Titulaire,

c) le 2 août, jour de l'indulgence de la Portioncule,

d) une fois dans l'année, un jour au choix du fidèle ;

3° l'église cathédrale

- a) en la solennité des Saints Apôtres Pierre et Paul,
- b) le jour de la solennité du Titulaire,
- c) lors de la célébration liturgique de la Chaire de Saint Pierre Apôtre,
- d) le jour de la dédicace de l'Archibasilique du Saint Sauveur au Latran,
- e) le 2 août, jour de l'indulgence de la Portioncule ;

4° un sanctuaire international, national ou diocésain constitué par l'autorité compétente

- a) le jour de la solennité du Titulaire,
- b) une fois dans l'année, un jour au choix du fidèle ;
- c) à chaque fois qu'il participe à un pèlerinage collectif à ce sanctuaire ;

5° l'église paroissiale

- a) le jour de la solennité du Titulaire,
- b) le 2 août, jour de l'indulgence de la Portioncule.

Pour informations complémentaires :

- *Manuel des indulgences, Normes et concessions*, Éditions du Jubilé
- <http://catholiquedu.free.fr/prieres/indulgences.htm>

Actiones nostras

Que ta grâce inspire notre action, Seigneur, et la soutienne jusqu'au bout, pour que toutes nos activités prennent leur source en toi et reçoivent de toi leur achèvement. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Adoro te

Je vous adore à genoux, ô Dieu caché, qui vous tenez réellement sous ces figures : mon cœur se soumet entièrement à vous, car en vous contemplant, il se sent défaillir tout entier.

La vue, le toucher et le goût ne peuvent vous saisir ; par l'ouïe seule nous croyons avec assurance. Oui ! Je crois tout ce qu'a dit le Fils de Dieu, rien n'est plus vrai que cette parole de la Vérité.

Sur la Croix la divinité seule était cachée, mais ici de plus l'humanité même l'est aussi. Proclamant néanmoins et croyant les deux, je vous adresse la même demande que le larron repentant.

Je ne vois pas vos plaies comme Thomas les a vues, je confesse cependant que vous êtes mon Dieu. Augmentez sans cesse ma foi et mon espérance en vous, mon amour pour vous.

Ô mémorial de la mort du Seigneur ! Pain vivant donnant la vie à l'homme, accordez à mon âme de vivre de vous, et de toujours vous goûter, vous, son amour.

Miséricordieux pélican, Seigneur Jésus, purifiez mes souillures par votre sang, dont une seule goutte suffit pour effacer tous les péchés du monde.

Ô Jésus que je regarde maintenant sous ces voiles, réalisez, je vous en prie, mon ardent désir : que vous contemplant face à face, la vision de votre gloire me rende bienheureux. Amen.

Adsumus

Nous voici en Ta présence, ô Seigneur, Saint-Esprit.

Nous voici sous le poids du péché, mais rassemblés aujourd'hui en ton nom.

Viens à nous. Sois avec nous. Daigne entrer dans nos cœurs.

Enseigne-nous ce que nous devons faire, où nous devons aller et montre-nous ce que nous devons accomplir, pour que, avec ton aide, nous puissions te plaire en tout.

Sois le seul inspirateur et auteur de nos jugements, toi qui seul, avec Dieu le Père et le Fils, possèdes le nom glorieux.

Ne nous laisse pas faire obstacle à la justice, toi qui aimes par-dessus tout l'équité. Que l'ignorance ne nous entraîne pas dans l'erreur, que la faveur ne nous infléchisse pas, que les présents ou l'acceptation de personne ne nous corrompent pas.

Mais attache-nous efficacement à toi par le don de ta grâce seule, pour que nous soyons un en toi et qu'en rien nous ne nous détournions de la vérité.

Que, rassemblés en ton nom, nous gardions en tout la justice tempérée par la charité, afin qu'ici-bas notre sentiment ne s'écarte en rien de toi et que, dans le siècle futur, nous obtenions, pour nos bonnes actions, la récompense éternelle. Amen.

Agimus tibi gratias

Nous te rendons grâce pour tous tes bienfaits, ô Dieu tout-puissant, qui vis et règnes dans les siècles des siècles. Amen.

Âme du Christ

Âme du Christ, sanctifie-moi.

Corps du Christ, sauve-moi.

Sang du Christ, enivre-moi.

Eau du côté du Christ, lave-moi.
Passion du Christ, fortifie-moi.
Ô bon Jésus, exauce-moi.
Dans tes blessures, cache-moi.
Ne permets pas que je sois séparé de toi.
De l'ennemi, défends-moi.
À ma mort, appelle-moi :
Ordonne-moi de venir à toi,
Pour qu'avec tes Saints je te loue
Dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ange de Dieu

Ange de Dieu, qui êtes mon gardien et à qui j'ai été confié par la bonté divine, éclairez-moi, gardez-moi, dirigez-moi et gouvernez-moi. Amen.

Bénis-nous, Seigneur

Bénis-nous, Seigneur, et bénis ces dons que nous recevons de ta bonté pour nourriture. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Dieu qui nous as fait parvenir

Dieu qui nous as fait parvenir au début de ce jour, sauve-nous aujourd'hui par ta puissance : que nos cœurs ne s'abandonnent pas au péché mais que, par nos pensées, nos paroles et nos actes, nous cherchions la justice du Royaume. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Dieu tout-puissant et miséricordieux

Dieu tout-puissant et miséricordieux, toi qui as voulu réunir les diverses nations en un seul peuple par ton Fils, fais dans ta bienveillance que ceux qui se glorifient du nom de chrétiens, rejetant toute division, soient un dans la vérité et la charité et que tous les hommes, éclairés par la lumière de la vraie foi, se rassemblent fraternellement unis dans la seule Église. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Écoute-nous, Seigneur

Écoute-nous, Seigneur, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, et daigne nous envoyer du ciel ton saint Ange, pour qu'il garde, soutienne, protège, visite et défende tous ceux qui sont présents en ce lieu. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Maria, Mater gratiae

Marie, Mère de grâce, Mère de miséricorde, protégez-moi contre l'ennemi, et accueillez-moi à l'heure de ma mort.

Me voici, ô bon et très doux Jésus

Me voici, ô bon et très doux Jésus, prosterné en votre pré-sence ; je vous prie et vous conjure, avec toute l'ardeur de mon âme, d'imprimer dans mon cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance et de charité, un vrai repentir de mes fautes et une volonté très ferme de m'en corriger ; tandis qu'avec un grand amour et une grande douleur, je considère et contemple en esprit vos cinq plaies, ayant devant les yeux ces paroles que déjà le prophète David vous faisait dire de vous-même, ô bon Jésus : Ils ont percé mes mains et mes pieds ; ils ont compté tous mes os.

O sacrum convivium

Banquet très saint où le Christ est reçu en nourriture : le mémorial de sa passion est célébré, notre âme est remplie de sa grâce, et la gloire à venir nous est déjà donnée.

Dieu tout-puissant et miséricordieux, toi qui as voulu réunir les diverses nations en un seul peuple par ton Fils, fais dans ta bienveillance que ceux qui se glorifient du nom de chrétiens, rejetant toute division, soient un dans la vérité et la charité et que tous les hommes, éclairés par la lumière de la vraie foi, se rassemblent fraternellement unis dans la seule Église. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Oremus pro Pontifice

V. Prions pour notre Pontife, le Pape N.

R. Que le Seigneur le garde, lui prête vie, le rende heureux sur la terre, et qu'il ne le livre pas à la haine de ses ennemis.

Requiem aeternam

À nos frères défunts, accorde, Seigneur, l'éternel repos ; et que brille à leurs yeux la lumière sans déclin. Qu'ils reposent en paix. Amen.

Sainte Marie, secourez les malheureux

Sainte Marie, secourez les malheureux, fortifiez les faibles, consolez les affligés, priez pour le peuple, intervenez pour le clergé, intercédez pour les pieuses femmes ; qu'éprouvent votre assistance tous ceux qui célèbrent votre sainte mémoire.

Saints Apôtres Pierre et Paul

Saints Apôtres Pierre et Paul, intercédez pour nous.

Protège, Seigneur, ton peuple ; et puisqu'il met sa confiance dans le patronage de tes Apôtres Pierre et Paul, défends-le et conserve-le toujours. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Souvenez-vous

Souvenez-vous, ô très miséricordieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre assistance et réclamé votre secours ait été abandonné. Animé d'une pareille confiance, ô Vierge des vierges, ô ma Mère, je cours vers vous et, gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds. Ô Mère du Verbe incarné, ne méprisez pas mes prières, mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucer. Amen.

Sub tuum praesidium

Sous l'abri de ta miséricorde, nous nous réfugions, Sainte Mère de Dieu. Ne méprise pas nos prières quand nous sommes dans l'épreuve, mais de tous les dangers délivre-nous toujours, Vierge glorieuse, Vierge bienheureuse.

Tantum ergo

Un si grand sacrement adorons-le donc, prosternés ; et que le rite antique cède la place au nouveau ; que la foi supplée au défaut des sens. Au Père et au Fils louange et jubilation, salut, honneur, puissance et bénédiction. A celui qui procède de l'un et de l'autre que soit un égal hommage. Amen.

V. Tu leur as donné le pain venu du ciel.

R. Rempli de toutes les délices.

Prions. Seigneur, Jésus-Christ, dans cet admirable sacrement, tu nous as laissé le mémorial de ta Passion ; donne-nous de vénérer d'un si grand amour les mystères de ton corps et de ton sang, que nous puissions recueillir sans cesse le fruit de ta rédemption. Toi qui vis et règnes dans les siècles des siècles. Amen.

Te Deum

À toi, Dieu, notre louange !
nous t'acclamons : tu es Seigneur !
À toi, Père éternel,
l'hymne de l'univers.

Devant toi se prosternent les archanges,
les anges et les esprits des cieux ;
ils te rendent grâce ;
ils adorent et ils chantent :

Saint, Saint, Saint, le Seigneur,
Dieu de l'univers ;
le ciel et la terre sont remplis de ta gloire.

C'est toi que les Apôtres glorifient,
toi que proclament les prophètes,
toi dont témoignent les martyrs ;
c'est toi que par le monde entier
l'Église annonce et reconnaît.

Dieu, nous t'adorons :
Père infiniment saint,
Fils éternel et bien-aimé,
Esprit de puissance et de paix.

Christ, le Fils du Dieu vivant,
le Seigneur de la gloire,
tu n'as pas craint de prendre chair
dans le corps d'une vierge
pour libérer l'humanité captive.

Par ta victoire sur la mort,
tu as ouvert à tout croyant
les portes du Royaume ;
tu règnes à la droite du Père ;
tu viendras pour le jugement.

Montre-toi le défenseur et l'ami
des hommes sauvés par ton sang :
prends-les avec tous les saints
dans ta joie et dans ta lumière.

Veni, Sancte Spiritus

Viens, Esprit-Saint, remplis le cœur de tes fidèles, allume en eux le feu de ton amour.

Visita, quaesumus Domine

Nous t'en supplions, Seigneur, visite cette maison, et repousse loin d'elle toutes les embûches de l'ennemi ; que tes saints anges viennent l'habiter pour nous garder dans la paix ; et que ta bénédiction demeure à jamais sur nous. Par le Christ notre Seigneur. Amen.